

DEPARTEMENTYONNE**COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

Séance du 07 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 mai à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

30 avril 2021

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDES, Mme MEIRA BARBOSA, M. LOISEAU, Mme PELTIER, M. PEANNE, Mme LANTENOIS, Mme HOURLIER, M. AUBRY, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme LETIN, M. COCHARD, M. BOUREL, Mme ROLLOT, Mme RINALDI, M. BOULLEAUX, M. ETIENNE, Mme LOPEZ, M. ANDRE.

Absents excusés : Mme RICHARDSON (pouvoir à Mme la Maire), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme SIMON), M. CARILLON (pouvoir à M. BOULLEAUX), Mme PEREIRA (pouvoir à M. BOULLEAUX), M. PATHIER

Objet de la délibération

Secrétaire de séance : M. Éric PEANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

**Vente de l'immeuble dit « le
Vieux Tilleul » sis 1 quai
Roland Bonnon**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée le souhait de Monsieur HASSAN d'acquérir l'immeuble sis 1 quai Roland Bonnon.

Une délibération a été prise en ce sens le 19/03/2021 mais la contenance cadastrale n'était pas complète.

L'acquisition concerne le bien sis 1 quai Roland Bonnon, cadastré AD 213 et AD 214 d'une **contenance totale de 1030 m²**, comprenant deux bâtiments non attenants avec un accès parking aménagé.

Elle rappelle que Monsieur HASSAN est titulaire d'un bail pour cet immeuble depuis le 19 janvier 2012 et qu'il y exerce une activité de restauration.

L'estimation du Service des Domaines, en date du 08 mars 2021 s'élève à 86 000 €.

Compte tenu des travaux de réhabilitation réalisés par le locataire qui ont généré une plus-value, compte tenu des investissements nécessaires à venir (remplacement des fenêtres et réfection de la toiture), compte tenu que les toilettes et le laboratoire sont à l'extérieur, compte tenu que l'immeuble se situe en zone inondable (zone rouge du PPRI) interdisant toute extension, le prix de vente proposé est de 82 000 €.

La totalité des frais liés à cette transaction seront à la charge de Monsieur HASSAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 12 mars 2021,

Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le 12/05/2021

SLOW

ID : 089-218904647-20210507-DEL2021_024-DE

DECIDE de vendre l'immeuble sis 1 quai Roland Bonnion à Monsieur HASSAN Daniel pour la somme de 82 000 €,

DIT que les frais inhérents à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Madame la Maire ou l'Adjointe déléguée aux finances à signer l'acte à intervenir.

Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le 12/05/2021

SLO

ID : 089-218904647-20210507-DEL2021_024-DE

Pour extrait conforme,

La Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Villefontaine, France. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VILLEFONTAINE' and 'VILLEFONTAINE' around the perimeter. In the center, there is a coat of arms. A blue ink signature is written over the stamp.

Nadège NAZE.